



MAIRIE DE CANTE

13 Rue du Général Sarrut
09700 CANTE
05.61.67.85.09
mairie@mairiedecante.fr
<http://www.mairiedecante.fr>

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2025_036

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025

Date de la convocation : 05/12/2025

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
09	05	05
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
05	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Le décès de M Philippe BISOGNIN entraîne une modification du nombre de conseillers en exercice, désormais fixé à 9, impactant ainsi le calcul du quorum conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M Eric CANCEL, M Jean-Jacques GIMENO, Mme Nadine CLAPIER, M Hubert GRAS, M Sébastien CATHALA,

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Wendy BURG, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Nicolas BLANCHOT, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire de la séance.**

OBJET :	Décision modificative n° 5 chapitre 64
---------	--

M le Maire informe :

Il a été constaté un dépassement de crédit sur le chapitre 64 lors de l'élaboration des paies de décembre.

Ce dépassement porte sur le chapitre 64 Charges sociales du personnel.

M le Maire propose la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 64	Charges sociales du personnel	
Compte 6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	+ 3 400.00€
Chapitre 60	Achats et variation des stocks	
Compte 60624	Produits de traitement	- 3 400.00€

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la proposition de M le Maire

et le **mandate** pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

<p>Le Maire M Eric CANCEL</p> 	<p>Secrétaire de séance M Jean-Jacques GIMENO</p> 
---	---

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 12 décembre 2025